Sous Préfecture de Narbonne

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/10/2022
011-211101720-20220905-DE 2022\_836-DE

## République française

## DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

## Séance du lundi 05 septembre 2022

Membres en exercice :

Date de la convocation: 01/09/2022

15

L'an deux mille vingt-deux et le cinq septembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du

Conseil Municipal

Votants: 15

Présents: 13

Présents: Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON,

Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie

Secrétaire de séance: Edith ESCOURROU FONGARO, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda

PENALA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ

Excusés:

Absents:

## Objet: motion de soutien aux services d'urgence Aude - DE\_2022\_836

Madame le Maire relaye l'alerte de l'association des maires ruraux de france concernant les fermetures des services d'urgence et centres médicaux qui fragilisent la santé des populations rurales. Il est symboliquement demandé aux élus "d'inviter leur population à ne pas tomber malade".

Ayant ouï la proposition, les conseillers municipaux APPROUVE à l'unanimité l'établissement par Madame le Maire d'un arrêté munipal à cet effet, lequel sera publié selon la procédure de publication mise en place.

Cette décision est le fruit d'une situation qui n'a que trop duré et a pour objectif d'interpeller les autorités sanitaires régionales et nationales sur l'absurdité de la situation catastrophique du secteur hospitalier.

Par cet acte symbolique et collectif, les élus ruraux demandent à l'état, aux institutions sanitaires et au parlement de débloquer la situation de manière efficace et définitive afin d'assurer la couverture sanitaire sur le territoire national.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le mercredi 28 septembre 2022

Madame le Maire **Béatrice BORT**